

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

Délibération N° 2026/17

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Date de la convocation : 16 avril 2026

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUQUEREL Jean-Yves, Maire.

Présents : Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, M. Laurent CAMUS, Mme FORGE Sylviane, Mme GÉNIN-JEANCOLAS Christine, M. GUILLOTEAU Mathieu, M. RAIMOND Guillaume, Mme RENAULT Adèle, M. SOUCHU Patrick, M. VIDOINE Damien.

Absents :

Absent excusé : Mme DESSOUDE Marie (pouvoir à M. Laurent CAMUS)

Secrétaire de Séance : M. RAIMOND Guillaume

Objet : Affectation des résultats 2025 du budget communal

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

Vu la délibération 2025-37 relative à la dissolution du Budget de l'EAU avec effet au 31/12/2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'EAU,

Considérant que l'excédent de fonctionnement cumulé de la Commune fin 2025 est de **410 396,89 €** (97 744,97 € + 316 651,92 €),

Considérant que le solde d'investissement cumulé de la Commune fin 2025 est excédentaire de **161 023,12 €** (140 843,09 + 20 180,03 €),

Considérant l'absence de restes à réaliser de la Commune de 2025,

Considérant que l'excédent de fonctionnement cumulé du budget de l'EAU fin 2025 est de **13 099,74 €** (-4 975,07 + 18 074,81 €),

Considérant que le solde d'investissement cumulé du budget de l'EAU fin 2025 est excédentaire de **199 625,22 €** (13 167,76 € + 186 457,46 €)

Considérant l'absence de restes à réaliser du budget de l'EAU de 2025,

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement à couvrir,
Sur présentation du 1er adjoint au Maire en charge des finances,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité/la majorité :

DECIDE d'affecter le résultat 2025 comme suit :

- Article R 001 – Résultat d'investissement reporté : 161 023,12 € + 199 625,22 € = 360 648.34 €
- Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- Article R002 – Résultat de fonctionnement reporté : 410 396,89 € + 13 099,74 € = 423 496.63 €

A la majorité (pour : 9, contre : 2 (Mme Marie DESSOUDE, M. Laurent CAMUS), abstentions : 0)

Le Secrétaire de séance
M. RAIMOND Guillaume



Le Maire
M. Jean-Yves BOUQUEREL



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 095-219503018-20260429-2026_17-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Date d'envoi en
Préfecture le :
Certifié exécutoire
par Monsieur le Maire
après passage
en Préfecture le :